Acte publié et certifié exécutoire

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 5 mars 2025

DEL_20250305_01

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **20**
De votants **24**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Vœu pour la santé de nos habitants, pour une eau de qualité, pour l'interdiction des produits phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages

Etaient présents :
Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE Laurence FREMINET – Emilie CORDIER - Hervé MORICE – Eric MEIGNEN Denis ROULAND – Benoît PICHARD – Jean-Pierre LE CROM (arrivée à 18h50) - Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER Marjorie GARCIA - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS Thierno DIALLO (départ à 20h15) - Didier NOUZILLEAU Cécile NICOLAS - Michel CONANEC

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
6 mars 2025

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Emilie CORDIER
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Denis ROULAND
- Magali MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Thierno DIALLO a donné son pouvoir à Laurence DUPONT (départ à 20h15)

Et que la convocation avait été faite le
26 février 2025

Absents : Gilles BRIAND - Jean-Pierre LE CROM (arrivée à 18h50) - David PELON Françoise HAFFRAY – Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

M. Jean-Louis LELIEVRE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Loire-Atlantique est un territoire d'eau. Une richesse inestimable pour notre territoire, à l'heure où celle-ci vient à nouveau à manquer dans certains départements français.

Pourtant, nous, Conseillères et Conseillers Municipaux de sensibilités politiques différentes, unis pour défendre ce bien commun, sommes très inquiets. Seulement 1% de nos masses d'eau sont considérées en bon état écologique et de nombreux captages d'eau potable sont pollués. Ce pourcentage résiste aux efforts conjugués des acteurs de l'eau depuis des années.

La protection des captages d'eau est une urgence de santé publique.

Les pollutions les plus préoccupantes sont liées à la présence de nitrates et de pesticides. Parmi eux, le S-métolachlore, le chlorothalonil, associés à des risques de cancer, dont les dépassements de limite interpellent autant que ceux concernant les nitrates. D'autres risques avérés : maladie de Parkinson, perturbateurs endocriniens et enfin tous « les effets cocktails », c'est-à-dire les effets conjugués de ces substances chimiques qui ne sont que peu connus.

17 sites de production d'eau potable alimentent la Loire-Atlantique, parmi eux, 7 captages sont classés « prioritaires » et devraient être dotés de programmes d'action plus efficaces.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le
ID : 044-214402109-20250305-DEL_20250305_01-DE

À Machecoul-Saint-Même, où l'on a récemment retrouvé 33 molécules résistantes au traitement de l'eau, tout comme à Nort-sur-Erdre, où le taux de nitrate dépasse les 50 mg/l réglementaires, les inquiétudes des habitants se multiplient, et la mobilisation citoyenne est de plus en plus forte. La réponse à leurs préoccupations se fait toujours attendre après des années de programmes d'action, qui ne permettent toujours pas d'atteindre les objectifs de protection des périmètres.

La protection des captages est également une urgence pour la santé de nos écosystèmes et de nos finances publiques !

Au-delà de la santé humaine et des atteintes graves à l'environnement (effondrement des populations d'oiseaux et d'insectes, résistance aux biocides, prolifération de cyanobactéries ou algues…), la protection des captages d'eau potable pose question en termes économiques. Il est nécessaire de privilégier le non-usage des produits contenant des micropolluants, quelle que soit leur utilisation (agricole, industrielle, communale, domestique). Il n'est pas question ici d'accabler les agriculteurs dont il est parfaitement normal qu'ils souhaitent vivre de leur activité. Mais ce que nous constatons, c'est que les sommes très conséquentes englouties pour tenter de reconquérir la qualité de l'eau, pour la traiter et la rendre potable, n'ont pas l'effet escompté, et qui sait quel sera le coût demain pour nos systèmes de santé ?

N'y aurait-il pas plus de sens et d'efficacité en traitant le sujet à la racine et en mobilisant ces fonds pour accompagner les agriculteurs ?

Depuis des années, toutes nos institutions ont publié des centaines de rapports parfaitement informés qui détaillent les multiples pollutions et leurs effets pour la population. Il n'est plus possible de continuer à faire comme si de rien n'était. Nos concitoyens ne l'acceptent plus et la pression sur la ressource, qui va continuer à s'accroître avec les dérèglements climatiques, va évidemment leur donner raison.

Dans cet appel transpartisan, nous, Conseillères et Conseillers Municipaux de Trignac, soutenons l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires sur les aires d'alimentation de captage. Nous souhaitons que cette interdiction soit effective dans les plans d'actions de nos captages et qu'elle puisse être transcrite dans la loi. »

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Maire à transmettre le vœu au Préfet et aux sénateurs.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	0

VILLE DE TRIGNAC 44570

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le
ID : 044-214402109-20250305-DEL_20250305_01-DE